

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-433-1932 Indemnité.

n° 49-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

12 décembre 1932. l'arrêté du 7 aout 1930 est rapporté en ce qui concerne le chef du service des donanes, Il est alloué ponr compter du 1° janvier 1922. an chef en service des douanes. une indemnité de fonctions de 3600 francs par an. la dépense sera imputable sur les crédits An

chapitre 4, Services financiers, personnel » dun budget de l'exercice 1993.